

# BULLETIN MUNICIPAL 2020 NEUBLANS-ABERGEMENT



1. Couverture
2. Sommaire
3. Les vœux du Maire
4. Composition du Conseil Municipal
5. Budget
6. Budget
7. Budget
8. Bravo René !
9. Incivilités
10. Incivilités
11. Réglementation brûlage
12. Chien errant
13. Des problèmes... des solutions.
14. Jobs d'été
15. Jobs d'été
16. Repas des Aînés
17. Flâneries Bressanes
18. Vèprées
19. Conversation Bressane
20. Dictées
21. Nouvelles entreprises
22. Bibliothèque
23. À cheval sur la Bresse
24. Fête du pain
25. Album photos divers
26. Souvenir
27. S.E.N.A.
28. S.E.N.A.
29. S.E.N.A.
30. S.E.N.A.
31. S.E.N.A.
32. Tabernacle
33. Souvenir Français
34. Amicale du Guilleron
35. Forme & Bien-Etre / ACCA
36. Recette
37. Arpèges
38. Quelques réalisations
39. Annuaire des associations
40. Couverture fin

Madame, Monsieur,

Les élections municipales sont maintenant derrière nous.

Le 15 mars 2020 vous vous êtes exprimés, et le résultat a été sans ambiguïté . Vous avez fait le choix d'un programme réfléchi, travaillé et sérieux.

Une crise sans précédent est malheureusement venue perturber la mise en place de la nouvelle équipe municipale. En effet ce n'est que le 23 mai que l'élection du maire a enfin pu se tenir.

Pour un élu, le mandat de maire est humainement le plus intéressant.

Je tiens à vous dire toute ma fierté et mon émotion, d'avoir été élu maire dans la salle où enfant, j'ai appris à lire et à écrire. Je mettrai toute ma détermination et ma disponibilité au service des projets que nous allons conduire pendant ces 6 années .

Mon engagement au service de la commune a débuté en 1974 dans le milieu associatif et ne s'est jamais interrompu jusqu'à ce jour.

La nouvelle équipe municipale renouvelée est déterminée à redonner à notre village la convivialité et le plaisir de vivre ensemble, qu'il n'aurait jamais dû perdre. Pour cela il nous faut souhaiter que la crise sanitaire soit maîtrisée le plus rapidement possible, afin que chacun retrouve une vie normale dans tous les domaines : professionnels, personnels, culturels et associatifs.

Dans ce bulletin nouvelle formule, vous trouverez des informations sur nos premières mesures et projets. Il nous a également paru indispensable de vous informer sur la réalité de la situation que nous avons découverte en prenant nos fonctions.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Le maire,  
Guy SAVOYE

Maire : SAVOYE Guy  
 1 er adjoint : METTETAL Isabelle  
 2 ème adjoint : AUBERT-POIGNOT Christel  
 3 ème adjoint : JOBERT Gilles  
 Conseillers : BOUVOT Laurent CUSEY Jean-Pierre EUVRARD Christine  
 JOBERT Yves KAICHOUH Chantal LEPEUT Cyril  
 MARTIN Jacques MOUGENOT Oriane PRINCE Odile  
 SAVOYE Jean-Marc SPLAWSKI Virginie

Secrétaire de Mairie : LOPEZ Sonia  
 Agence postale : BRESSAND Stéphanie  
 Employés communaux : PRINCE Didier  
 PRINCE Philippe

MAIRIE : ouverture Lundi 13h à 17h et Jeudi 8h à 13h tél: 03 84 81 60 36  
 LA POSTE (APC) : ouverture du Lundi au Vendredi 14h à 17h tél: 03 84 81 67 33

Location salle polyvalente : 200€ le week-end et 50€ par jour supplémentaire.



## État Civil

Décès			
NOM	Prénoms	Décédé(e)s	Lieu
PRINCE	Nicole, Claude	03/02/2020	Neublans
BERNARD	Régine, Raymonde	01/08/2020	Chalon sur Saône
PETER	Lucienne, Mauricette, Augustine	10/08/2020	Dole
PETER	Lajos	20/08/2020	Dole
BESANÇON	Monique, Céline	06/09/2020	Neublans
MARTIN	Lucette	15/09/2020	Neublans
MORENO	Antoinette	28/09/2020	Besançon
BOUCHARD	Jeannine	08/10/2020	Dijon

Naissances			
NOM	Prénoms	Né(e)s le :	Lieu
TERRIER	Liya, Uriel	12/03/2020	Dole
BARILLEY	Wayatt	14/07/2020	Lons le Saunier
ZAGRODNIK	Cassandra, Sandrine, Fabienne	15/07/2020	Lons le Saunier
ADOLPHE	Evie	15/07/2020	Dole
ADOLPHE	Stayce	15/07/2020	Dole
COMBATTELLI	Eléna	15/08/2020	Dole
LUYUNGA	Zinga, Nirina, Diazowa	06/11/2020	Dole

### **BIENVENUE AU VILLAGE :**

Mme PAVIA Claire 7 rue de Bellevesvre  
 Mr, Mme DESFILLES Laurent 1A impasse des jonquilles  
 Mme BOIVERT Cécile 26 rue Louis PASTEUR  
 Mr, Mme SCHAILLÉ Éric 16 route des HAYS  
 Mme GEROLIMETTO Pauline 20 route d'Authumes  
 Mme GORGOGLIONE Marie, Lucie 28 route d'Authumes  
 Mr, Mme GUEROULT Jean Michel 3 rue ROUGET DE LISLE

**MEUNIER Gilbert**  
**Artisan plâtrier peintre**  
**7, rue du Doubs Hotelans**  
**39120 Longwy-sur-le-Doubs**

Siret : 33255801400012

Tél : 03 84 81 66 44





Il y a deux manières de présenter le budget d'une commune :

- Soit clairement, en donnant les principaux chiffres, afin de faire comprendre de combien dispose la commune pour ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, et surtout comment cet argent a été dépensé.
- Soit en noyant le lecteur sous un amas de chiffres et de graphiques incompréhensibles pour le commun des mortels, afin d'être sûr que personne n'y comprenne rien et qu'ainsi on ne vienne pas demander des comptes. Si vous reprenez le bulletin municipal 2019, vous allez y trouver un modèle du genre illustrant parfaitement ce propos.

Lorsque nous avons pris nos fonctions en juin 2020, j'ai proposé au conseil d'inscrire les sommes suivantes au budget :

- \* Investissement : 76.735,68 €.
- \* Fonctionnement : 461.428,05 €.

Pourquoi un tel déséquilibre entre le fonctionnement et l'investissement ?

Nous avons hérité d'une situation financière « compliquée », nous obligeant à être extrêmement prudents dans nos prévisions de dépenses.

En effet, en décembre 2019 le maire précédent a demandé au conseil l'autorisation d'emprunter 100.000€ afin de régler les dernières factures des travaux de restauration de l'église, en précisant que cette somme serait couverte par des subventions restant à encaisser pendant l'année 2020. Le conseil a donc accepté.

Or ce ne sont pas 100.000€ qui ont été empruntés et décaissés mais le double, soit 200.000€, et ceci bien sûr sans l'autorisation du conseil. De plus ce prêt relais ayant été souscrit sur 2 ans, il est remboursable avant fin novembre 2021.

Au passage nous avons découvert que cet argent avait surtout servi à payer les dépenses courantes puisque dès septembre 2019 la trésorerie de Mont-sous-Vaudrey avait tiré la sonnette d'alarme auprès du maire. En effet les « caisses » de la commune étant vides, impossible de payer les dépenses courantes et les salaires des employés communaux. Une solution était donc exigée par le Trésor Public.

On comprend donc mieux le doublement de l'emprunt...



Devant l'importance de ces chiffres le conseil a décidé de bloquer tout investissement en 2020 pour économiser et pouvoir rembourser une partie de cette somme avant l'échéance. Ainsi, en limitant les dépenses au strict nécessaire nous avons déjà trouvé environ 90.000€ au 31/12/2020.

Depuis plusieurs semaines, nous travaillons avec la sous-préfecture, avertie de cette situation, ainsi qu'avec les services des finances publiques départementales, pour trouver une solution pour l'année 2021, car leur demande est de bloquer également tout investissement en 2021.

Un mandat durant 6 ans j'ai répondu que bloquer toutes dépenses pendant 2 ans représentait donc 1/3 du mandat et ceci uniquement pour rembourser des dépenses engagées de manière totalement irresponsable par le maire précédent.

Une prochaine réunion aura lieu à la mairie avec ces services pour tenter de trouver une solution de compromis.

Comme si cela ne suffisait pas, nous avons également trouvé près de 5000€ qui « traînaient » dans différents dossiers ou enveloppes dans les armoires du secrétariat de mairie. Cette somme était composée d'espèces et de chèques, dont une douzaine était périmée depuis des mois, certains ayant été émis début 2019.

Une subvention de 6700€ pour des travaux réalisés et payés par la commune, dormait à la préfecture et ce sont ses services qui nous ont alertés car cette somme devait impérativement être demandée avant fin 2020.

Le véhicule utilitaire de la commune acheté en janvier 2019 a roulé sans être assuré jusqu'à l'été dernier, soit un an et demi, et sans que la carte grise n'ait jamais été demandée depuis l'achat.

Et cette énumération pourrait être poursuivie.

Les services départementaux des finances publiques évaluent régulièrement la qualité de gestion des communes. Vous trouverez ci-dessous le résultat de la dernière évaluation pour notre commune qui est très explicite. Il apparaît donc clairement que depuis près de 2 ans la commune n'était plus administrée.

Il serait donc de bon ton, pour les quelques personnes qui continuent de déverser des tombereaux d'injures et de critiques sur le dos de ceux qui travaillent à réparer les dégâts de leur incompétence et de leur laissez aller, de faire preuve d'un peu plus de retenue, de modestie, et surtout de décence.

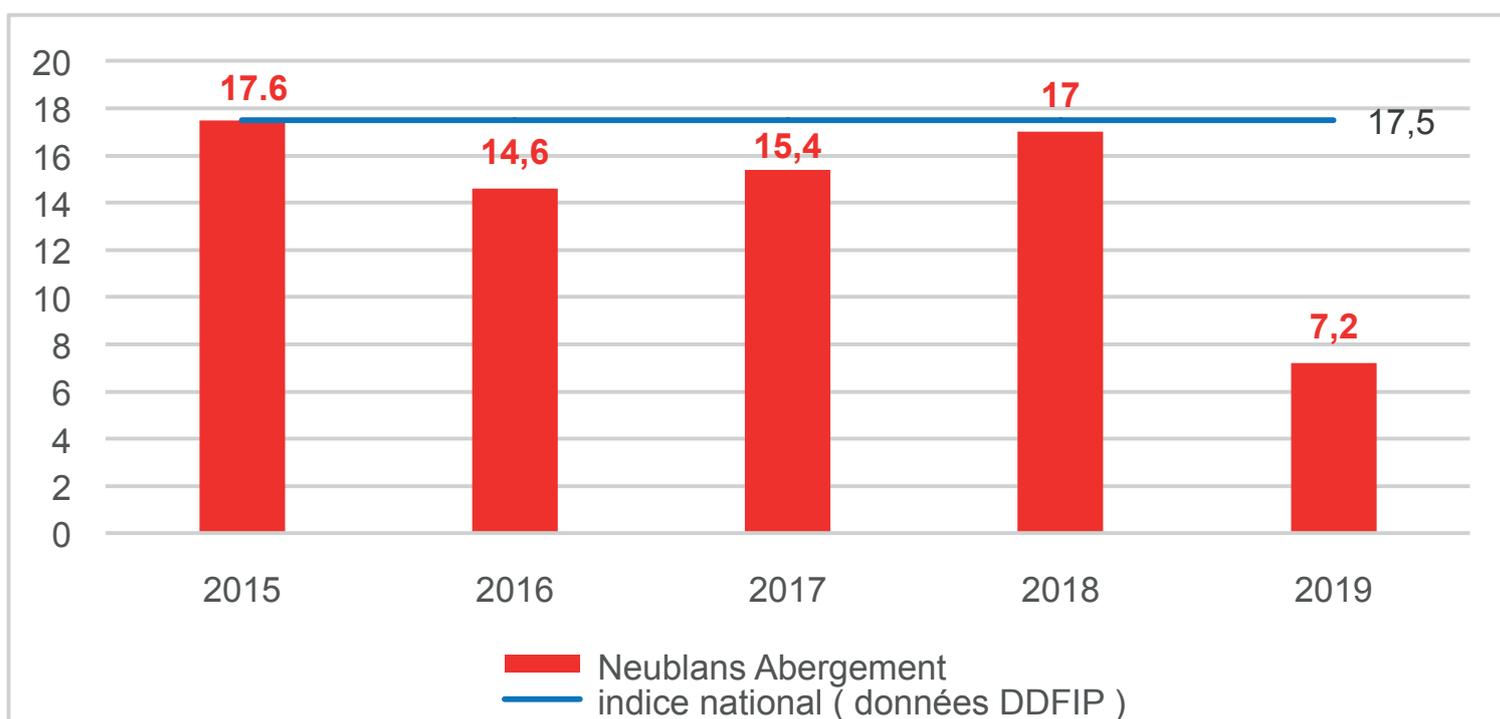
*Le maire.*

## LA QUALITÉ COMPTABLE DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indice de qualité comptable de votre collectivité comparé à l'indice observé pour l'ensemble des collectivités de même nature (*commune ou GFP*) au niveau national.

L'indice est présenté sous la forme d'une note sur 20.

Évolution de l'indice de qualité comptable sur la période 2015-2019



### CONCLUSION :

Au final, il apparaît que :

Les résultats 2019 de votre collectivité sont très en retrait par rapport à la moyenne nationale. Il est indispensable que nous travaillions ensemble sur les 6 items non validés afin de faire progresser rapidement la qualité comptable.

Je me permettrai de prendre rapidement contact avec vos services afin d'examiner cette situation et mettre en place des actions permettant d'améliorer de façon sensible l'indice 2020.

**Ce bulletin paraissant beaucoup plus tôt que les années précédentes, nous ne disposons pas, au moment de l'envoi à l'imprimerie, des chiffres complets de l'exercice budgétaire 2020.**

**L'intégralité de ces chiffres vous sera donc communiquée avec le compte-rendu du conseil municipal de mars, lors du vote du budget 2021. Rappelons également que lorsque les chiffres seront disponibles, vous pourrez venir les consulter au secrétariat de mairie sur simple demande.**



Parmi toutes les « missions » du maire, la plus désagréable pour moi est certainement celle qui consiste à devoir venir frapper à la porte de certains d'entre vous, pour tenter de vous expliquer que l'action que vous êtes en train de mener n'est pas autorisée et gêne le voisinage. Dans la quasi-totalité des cas, lorsque cela se produit, c'est que j'ai été appelé par un voisin, excédé par la fumée, par l'odeur, ou par le bruit.

En général je commence par me faire envoyer sur les roses, mais très souvent, et après beaucoup d'explications, les choses reprennent un cours normal...

Vous trouverez dans les pages suivantes, quelques situations rencontrées depuis l'arrivée de la nouvelle équipe. Ce que je souhaite, c'est qu'avant de démarrer votre tondeuse un dimanche à 8h00 du matin, avant d'allumer un feu qui va enfumer tout le quartier pendant des heures, avant d'écouter de la musique à fond et les fenêtres ouvertes, avant de laisser votre chien aboyer pendant des heures sans intervenir, ou de le laisser divaguer tous les jours au risque de provoquer un accident ou d'aller créer des nuisances chez les voisins, vous vous posiez la question de savoir si votre action va les gêner et si à leur place vous accepteriez toutes ces situations sans rien dire.

On peut comprendre que devant la répétition de ces nuisances, certains finissent par « péter un plomb ».

Dans un monde idéal, si le bruit de votre voisin vous gêne, vous allez gentiment le voir pour le lui expliquer. Mais comme nous ne sommes pas dans un monde idéal, vous appelez le maire pour qu'il le fasse à votre place.

Vivre sereinement en société demande de respecter certaines règles et de ne pas faire n'importe quoi. Je rappellerai donc quelques règles en matière de brûlage, d'ordures ménagères, de bruit et de divagation d'animaux. Cependant, au-delà de la loi que chacun doit respecter pour pouvoir vivre en société, je vous demande de surtout faire preuve de bon sens et de savoir-vivre et avant de démarrer une action bruyante ou gênante pour le voisinage, de vous poser la question de savoir si à la place de vos voisins vous accepteriez indéfiniment de supporter des nuisances sans un jour en avoir ras-le-bol.

Je vous remercie au nom de tous les voisins qui vont retrouver un peu de tranquillité et en mon nom pour ne plus avoir à faire le gendarme.



Pendant le premier confinement un habitant du village a déposé un tas de gravats sur un chemin de remembrement, empêchant une circulation normale des véhicules agricoles.

Identifié par un conseiller qui a trouvé un document dans ce tas de déchets, je suis allé le voir à trois reprises et à trois reprises il s'est engagé à retirer ce dépôt.

Au bout de trois mois et malgré son engagement rien n'ayant été fait, une entreprise est venue effectuer le travail et une facture de 420 € lui a été envoyée par le Trésor Public



### INCONSCIENT ET IRRESPONSABLE.

Voici ce qu'un habitant du village s'apprêtait à faire brûler à proximité des habitations. Plusieurs centaines de kilos de pneus et de bâches plastique. Lorsque je suis intervenu pour lui ordonner d'arrêter le feu, il m'a proposé de déposer tout cela dans ma cour. Devant autant d'imbécilité et d'irresponsabilité on reste sans voix.

La combustion d'un seul pneu dégage dans l'atmosphère des dizaines de composés extrêmement toxiques comme :

Hydrocarbures polymérisés (caoutchouc synthétique et/ou naturel) 47% , noir de carbone (dérivé pétrolier) 21.5%, acier 16.5%, tissu 5.5%, oxyde de zinc 1% ,soufre 1%, autres 7.5%

**Composition chimique : Carbone ~70% , fer 16%, hydrogène 7%, oxygène 4%, oxyde de zinc 1%, soufre 1%, azote 0.5%, acide stéarique 0.3%, Halogènes 0.1%, Liaisons cuprifères 200 mg/kg, cadmium 10 mg/kg, chrome 90 mg/kg, nickel 80 mg/kg, plomb 50 mg/kg**

Pour ce monsieur :

« la pollution et les problèmes de réchauffement climatique sont des inventions de ces abrutis d'écologistes», donc il ne voit pas où est le problème...



**Consternant et affligeant.**



*Depuis des mois, certains individus sans scrupules avaient pris l'habitude de déposer des ordures ménagères et des déchets de toutes sortes aux abords des bacs à verre et à papier situés sur le parking des bus. Nous avons donc installé une caméra de surveillance et ce petit dispositif a permis de réduire ces comportements de plus de 95%.*

*Souriez, vous êtes filmés...*

## Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises est interdit

### ■ Les déchets verts des particuliers, des entreprises et des collectivités sont à valoriser

**La gestion durable des déchets pour prévenir des risques est un objectif auquel concourt l'arrêté du 17 juillet 2017 :**

#### La santé

L'incinération des végétaux est émettrice de particules fines et de dioxyde d'azote. Il est obligatoire de les apporter en déchetterie.

#### La sécurité

Mal maîtrisé et dans des conditions mal adaptées, tout feu présente un risque de propagation.

#### Gestion des déchets

Les déchetteries du département traitent la quasi-totalité des déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Elles couvrent l'ensemble des communes du département.

**La classification suivant la provenance des déchets verts est un facteur déterminant les possibilités de brûlage.**

Les déchets verts produits par **les ménages, commerces, administrations et industries :**

Exemples : tonte des pelouses, taille de haies, le débroussaillage et autres pratiques similaires. Ils sont classés dans la catégorie des déchets ménagers ou assimilés (ou déchets municipaux). **Il est interdit de les brûler.**

Dans le cadre des activités **agricoles et forestières :** les tailles d'arbres ou de haies sur les parcelles agricoles, les rémanents forestiers ne sont pas classés dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés. **Leur brûlage peut être autorisé** bien que le broyage soit préférable.

**L'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) interdit, sauf dérogation, l'incinération des déchets ménagers et assimilés, catégorie qui inclut les déchets verts. Les contrevenants encourent une amende de 3ème catégorie (jusqu'à 450 €).**

Des dérogations sont néanmoins prévues dans l'arrêté préfectoral : **Les feux traditionnels festifs** (Saint Jean, « Faye », etc.) sont admis; **le brûlage pour lutter contre les plantes invasives ou au titre de la prophylaxie peut être autorisé.**

### ■ Les possibilités de brûlage des déchets verts des activités agricoles et forestières sont encadrées

Le brûlage des résidus de culture

Les exploitants agricoles, **bénéficiaires des aides de la PAC**, ont l'obligation de respecter certaines règles dont celle de **ne pas incinérer les résidus de cultures**. Les sanctions en cas d'infraction : Une réduction de 3% des aides PAC.

Le brûlage des déchets

**Le brûlage de ces éléments est strictement interdit.** Sont concernés, entre autres : les ficelles, les filets, les palettes, les emballages de toute nature, pneus, bâches... La société ADIVALOR liste l'ensemble des filières de traitement des déchets agricoles à l'exclusion des déchets verts dans le département

Le brûlage des tailles d'arbres

Le brûlage des tailles d'arbres ou de haies **sur les parcelles agricoles** ainsi que des rémanents **forestiers peut être autorisé** sous certaines conditions.

Le réchauffement des parcelles

Les dispositifs de réchauffement des parcelles en cas de gel tardif exceptionnel sont autorisés dans le respect des prescriptions du règlement sanitaire départemental (article 84).

### ■ Le brûlage des végétaux à proximité des forêts est réglementé

**À moins de 200 mètres d'un espace boisé, si je suis :**

Un exploitant forestier ou agricole, propriétaire ou locataire. **Du 1<sup>er</sup> octobre au 14 février**, le brûlage est **autorisé** en prévention du risque incendie ou au titre de la prophylaxie ou dans le cadre de mon activité agricole ou forestière.

**Du 15 février au 30 septembre** Il est **interdit** d'incinérer les végétaux issus de mon activité. J'ai la possibilité de solliciter une dérogation en justifiant de la nécessité et de l'urgence du brûlage à réaliser. Responsable d'un camp d'activités en forêt. Il est **autorisé** de réaliser des feux pour préparer la nourriture avec l'accord du propriétaire et en informant la commune. Un randonneur, un promeneur. En dehors des espaces aménagés et équipés de foyers bâtis autorisés par le Préfet, il est **interdit** de faire du feu sous peine d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 750 €). **Quand le brûlage est autorisé, le respect des conditions de réalisation figurant dans l'arrêté permet de prévenir le risque de propagation.**

L'auteur du feu est responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer aux tiers.



### Amende et poursuites pour divagation d'un chien

Si le chien errant est exposé à des risques physiques, son maître est quant à lui exposé à des risques financiers et à des poursuites. La divagation d'un chien est clairement interdite et peut donc être punie par des contraventions.

Il faut savoir que si votre chien est récupéré par les services de la fourrière, vous vous exposez à un certain nombre de frais :

- le maître est tenu de payer les frais de fourrière pour voir son chien lui être restitué (aux alentours de 100 €) ;
- en cas de non-paiement des frais de fourrière, le maître s'expose à une amende forfaitaire ;
- si le chien n'est pas identifié, le maître doit prouver qu'il est le propriétaire légitime du chien, et les frais d'identification de l'animal seront à sa charge ;
- en cas de dommages causés par le chien, son maître sera bien entendu tenu responsable, notamment financièrement.

Par ailleurs, et comme indiqué dans l'article R622-2 du Code pénal, laisser divaguer son animal de compagnie est puni par une contravention de 2e classe, dont le montant peut aller jusqu'à 75 €.

Il ne faut pas non plus négliger les risques de poursuites judiciaires. Elles peuvent être nettement plus élevées (et aller jusqu'à la prison) en cas de divagation d'un chien dangereux. L'article 223-1 du Code pénal mentionne ainsi jusqu'à 15 000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement en cas d'exposition d'autrui à un risque de mort, de blessure ou de mutilation.



### En cas de conflit de voisinage lié à la divagation d'un chien :

Le 1<sup>er</sup> réflexe à avoir est le dialogue. Expliquez poliment au maître pourquoi son chien vous gêne, et demandez-lui de veiller à ce qu'il soit tenu en laisse ou reste dans un terrain clôturé. Si le problème persiste, menacez d'appeler la fourrière.

Tout propriétaire d'un animal en état de divagation est en tort au regard de la loi.

En septembre 2015, le maire de l'époque était alerté que 2 fûts de 200 L remplis de produit non identifié avaient été déposés en bordure du Doubs. Une fois rendu sur place, il constatait que l'un contenait de l'huile de vidange et le second un additif au gas-oil pour véhicules diesel.

Toutes les autorités concernées furent alertées : gendarmerie, police de l'eau, préfecture, DREAL...les fûts furent ramenés près du local technique municipal, et plus rien ne se passa. Cinq ans plus tard les fûts étaient toujours stockés au même endroit, et le tonneau contenant l'huile de vidange, qui n'était pas bouché, débordait à chaque averse en contaminant gravement le terrain. De plus, les 2 tonneaux laissés aux intempéries depuis toutes ces années menaçaient de s'éventrer et de laisser échapper leurs contenus polluants. Il était donc urgent d'agir.

Après quelques échanges téléphoniques et grâce aux excellentes relations entretenues avec les services du SICTOM de Brevans, il était convenu qu'à condition de transvaser les produits dans des bidons de 25 L, la déchetterie de Chaussin se chargerait du recyclage.

Yves et Gilles Jobert se sont donc chargés d'effectuer ces délicates opérations de pompage qui ont duré 2 jours et Philippe et Didier les employés communaux ont transporté les nombreux bidons et les 2 tonneaux, dont les fonds étaient vraiment prêts à lâcher.

Un grand merci à eux quatre pour cette opération rondement menée.



Remise en état de fonctionnement du bras de fauchage qui était remis depuis des années au garage, ayant été déclaré non réparable. Depuis, c'était donc une entreprise privée qui venait chaque année effectuer ces opérations de fauchage avec un coût pour la commune qui était loin d'être négligeable.

Après un rapide examen de la machine et une commande par correspondance des pièces devenues introuvables en magasin, pour un montant de 627€,

le bras est de nouveau opérationnel comme le démontrent la photo ci-dessus, et surtout l'état de nos fossés. Bravo et merci à toute l'équipe pour ce travail qui représente une économie substantielle pour notre budget.



Merci Bob,

La municipalité remercie monsieur Daniel Jacob pour le don d'une tondeuse spécialement adaptée à l'entretien du cimetière. En effet cette tondeuse dispose d'un carter très étroit permettant de passer facilement entre les monuments, améliorant les conditions de travail de Philippe, chargé de l'entretien du cimetière communal.



Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, nous avons mis en place dès notre arrivée, des emplois jeunes.

Crise sanitaire oblige, nous avons eu moins d'un mois pour préparer cette action et prévoir les missions à effectuer. Onze contrats de 3 jours ont donc été signés, permettant à onze jeunes de 16 à 18 ans de se mettre au service de leur commune pendant les vacances d'été.

Nous pensons au conseil, que si nous voulons que les jeunes s'intéressent à leur commune, il faut que la commune leur montre qu'elle s'intéresse à eux. Les travaux effectués n'étaient pas des « gadgets » et ont permis de nettoyer toutes les fontaines et les lavoirs du village, désherber le cimetière et les chemins piétonniers, nettoyer les panneaux d'entrées de village, couper des branches gênantes, remettre au jour une source dans « les Plots », éliminer un dépôt sauvage d'ordures ménagères et enfin nettoyer la gravière et le parking du pont de leurs déchets.

Un grand merci à Emeline, Tatyana, Bastien, Esteban, Salomé, Emma, Elise, Lila, Jules, Lisa, et Agathe pour le travail effectué, leur engagement et leur bonne humeur.

Merci également aux employés communaux et aux conseillers qui les ont encadrés ; Didier, Philippe, Gilles, Isabelle, Chantal, Odile, Jacques, Jean-Pierre et Cyril.

En 2021 nous tenterons de poursuivre cette opération en étoffant et en diversifiant les travaux à réaliser, tout en demandant aux jeunes de proposer eux-mêmes des actions à mettre en place.





En 2020 la crise sanitaire a bouleversé bien des traditions et des manifestations et nous a conduit à annuler le traditionnel repas des aînés.

Le conseil a donc décidé de faire confectionner des colis de spécialités du Sud-Ouest à Sarlat en Dordogne. Ce sont donc 83 colis pour une et deux personnes qui ont été distribués par Gilles, Jacques, Christel, Oriane, Isabelle, Chantal, Josette, Colette, Jacqueline, Odile et Guy, des conseillers ou des bénévoles du CCAS. Ces colis contenaient foie gras, magrets, terrines variées, biscuits, chocolats, vins fins...

Nous avons reçu de nombreux témoignages de remerciements et de satisfaction de la part des bénéficiaires concernant la qualité des colis distribués. De plus cette année nous avons souhaité changer les règles pour les colis de 2 personnes. En effet jusqu'à présent quand dans un couple un seul membre avait plus de 70 ans, celui-ci recevait un colis pour une personne et son conjoint le regardait donc déguster ses produits.

Nous avons décidé que cette année dans ce genre de situation, le couple recevrait un colis pour 2 personnes, identique à celui que reçoit un couple dans lequel les 2 membres ont plus de 70 ans.

Une innovation unanimement appréciée ou presque, puisque seule une habitante est venue protester auprès d'une conseillère, étant en désaccord avec ce changement. Cette mesure sera évidemment reconduite en fin d'année dans les mêmes conditions.



**Départ :**

- tous les mardis, toute l'année à 14h (*sauf férié, sauf alerte météo, sauf confinement*)
- Dans la cour de Mairie (à Neublans)
- Dans le respect des consignes sanitaires

**MARCHES :**

- sportives ou tranquilles
- Selon les possibilités de chacun
- Entre 1 km et 10 km
- Possibilité d'étudier des parcours pour poussettes et pour fauteuils roulants

**Quand les participants le demandent :**

Découverte des curiosités de la commune

Partage des connaissances sur :

- L'histoire, et les histoires,
- La géographie du territoire,
- Les plantes locales et leurs utilités,

**Activité gratuite**, animée par des bénévoles.

Ceci est une branche de l'association Loisirs et Détente

Merci de relayer ces informations sur vos réseaux sociaux préférés.

(contact: C.Perron tél: 03 84 81 60 64 : veuillez laisser vos questions et

Vos coordonnées au répondeur).

## « Vèprées » du temps libéré (après-midis récréatifs)

- Tous les **mercredis** (sauf férié, sauf août, sauf confinement)
- De **14h30 à 17h00**
- Dans les salles de la **Mairie** de Neublans - Abergement (à Neublans).
- **Dans le respect des consignes sanitaires.**
- **Rencontres amicales pour tous les âges.**

Faisons connaissance dans une ambiance détendue et sympathique.

### - Pour faire quoi ?

A leur demande, les personnes présentes s'organisent ensemble pour :

- Des loisirs créatifs
- Des jeux de société
- Jouer aux boules  
(selon la météo)



- Toute idée réalisable  
(chanter ? Causer ? Raconter des histoires, lire à haute voix, bricoler, tricoter, coudre, échanger des savoir-faire, ...)

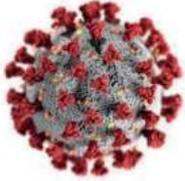


- Les bénévoles et les participants aux après-midis ont la douleur de vous faire part du décès de Madame Monique Besançon, participante assidue aux vèprées. Nous présentons nos respectueuses Condoléances à tous les membres de sa famille. Nous la regretterons.

- L'activité «Vèprée» est **gratuite**, animée par des bénévoles.

C'est une branche de l'Association Loisirs et Détente. Pour en savoir plus et faire part de vos initiatives :

**C.Perron tél : 03 84 81 60 64** (veuillez laisser vos coordonnées au répondeur).



## Conversation Bressane



- **Berthe** : Hé, Jeanne ! Lavou qu't'vas à s'tallure ! T'vas fâre carnaval ! Ou te déconfines ?
- **Jeanne** : Ah ! N'm'en cause pâs. D'aveu ces masques, on âit tout l'air d'pingouin ! J'vas à la poste.
- **Berthe** : Bon ! Faut s'y fâre, on en ait pou un bout d'temps. J'vouâs qu't'as on nouveau bounot ! Lavou qu't'l'a eu ? Sû Daxon ?
- **Jeanne** : mais non ! J'l'a tricoté au confinement du printemps. Y'est mon « casque belge »
- **Berthe** : Quoi qu'c'est-t'y que s'qui ?
- **Jeanne** : Y'o l'Eric à la Françine qu'm'a appris qu'les bounots étot des « casques belges »
- **Berthe** : Et pourquoi don ?
- **Jeanne** : J'en sais trop rin. Mais y sont bin gentils, ces Belges qu'sont venus habiter à l'Abarg'ment.
- **Berthe** : Oû ça don ?
- **Jeanne** : T'sais, sû la route qu'va aux Hays, en face d'la Josette et pas loin d'la Claudette.
- **Berthe** : Ben, j'les cougna pâs oncou ! T'vins bouâre un jus. Et j'ai ouvri un bocô de c'risés au soulo de c'tété ! L'sont bonnes !
- **Jeanne** : Ben non ! J'peux pas. La fille ait eu la covid. Il a été malade c'min eûne bête ! Y zont tété confinés les cin ! Interdits d'aller à lécole pour les gamins. Interdits d'aller au boulot pou l'gendre. Interdits de seutchis pou tous ! Et ca, pendant oueuh jôs. Eune s'main-ne sin mattre l'muzeau dé-hors ! La fille éto vé chez no la s'main-ne de d'avant. Ben, j'sais pas si j'peux approucher qué qu'un ! Je r'passarai piû tâ. J'on pas envie de t'faire cadeau d'un virus, si j'l'ai, j'le gâdje pou moué ! Poutje te bin !
- **Berthe** : Alors ! A la s'main-ne qu'vint ! Y m'rest'ra pe-t'êre quèques c'risés !



*Dictée du brevet des collèges ( Chaussin 2017 )*

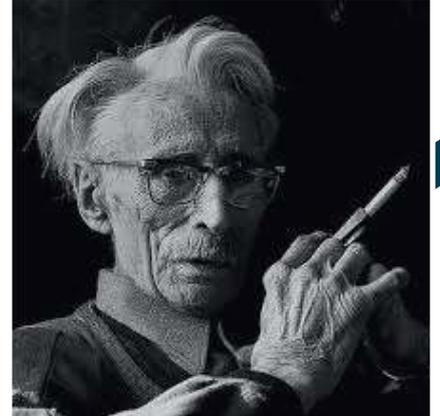
**L'appel de la mer**

Nous étions aux derniers jours de l'automne. Tout était humide, le vent soufflait du large, la mer grondait depuis trois jours, sous le ciel bas. Les vagues arrivaient du fond de l'horizon et venaient s'écrouler sur la plage dans un éblouissement d'écume blanche. Tout était inondé; la lande sablonneuse entre les Corbières et la mer n'était plus qu'une nappe d'eau où les dunes dessinaient des archipels, des caps et des golfes.

Je m'échappai et je partis à l'aventure le long de la côte.

J'étais grisé par le bruit de la mer et l'isolement de la brume. Jamais, au cours de ma vie, aucune impression ne fut aussi intense que celle que j'éprouvais en ces jours gris de tempête d'équinoxe où la merveilleuse imagination de l'enfance mettait à mes pieds toute la mer, lui donnait une voix et une âme qui parlait pour moi tout seul.

*Henri de Monfreid*



*Dictée du certificat d'études primaires ( année 1957 )*

Par le plus beau matin d'août, Phil et Vinca décidèrent d'abandonner la table familiale et d'emporter, dans une anse à leur taille, leur déjeuner, leurs maillots de bain, et Lisette.

Les années précédentes, ils avaient souvent déjeuné seuls, en explorateurs, dans les creux de falaise; plaisir usé, plaisir gâté maintenant par l'inquiétude et le scrupule. Mais le plus beau matin rajeunissait jusqu'à ces enfants égarés et qui se tournaient parfois, plaintivement, vers la porte invisible par où ils étaient sortis de leur enfance.

Philippe allait devant, sur le chemin de la douane, portant les havenets pour la pêche d'après-midi et le filet où tintaient le cidre mousseux et la bouteille d'eau minérale.

Lisette, en chandail et maillot de bain, balançait le pain tiède noué dans une serviette, et Vinca fermait la marche, ficelée de sweater bleu et de culottes blanches chargée de paniers comme un âne d'Afrique. Aux tournants accidentés, Philippe criait sans se retourner :

Attends, je vais prendre un des paniers !

Ce n'est pas la peine, répondait Vinca. Et elle trouvait moyen de diriger Lisette, quand les fougères hautes submergeaient la petite tête et sa calotte de raides cheveux blonds.

*Colette (1923 – Le blé en herbe)*

*N.B. : havenet*



**Heuuuuu,  
pas celle là !**



Habitant et originaire de Neublans Abergement, j'ai créé en 2020 une entreprise multi-services, une nouvelle aventure professionnelle s'ouvre donc pour moi. Depuis de nombreuses années, j'étais sollicité pour accomplir divers travaux ou dépannages, mais je ne pouvais pas y répondre car j'occupais un emploi d'employé communal dans une autre commune. Fort de mon expérience professionnelle dans les métiers du bois et trente ans au service de plusieurs administrations, j'ai acquis une certaine polyvalence qui me permet de réaliser tous travaux d'aménagements intérieurs, extérieurs, de revêtements, de finitions, de maintenances diverses et d'entretien de vos espaces verts. Je suis à votre écoute dans tous ces domaines.

Récemment arrivée dans la commune, c'est avec bienveillance que je souhaiterais pouvoir apporter mes services à votre profit. Je vous propose mon aide dans vos actes de la vie quotidienne tels que : l'entretien de votre domicile, le repassage, l'aide aux repas, un accompagnement administratif ou encore pour faire vos courses... N'hésitez pas à me contacter pour un premier échange.

Christelle DESFILLES



# BIBLIOTHEQUE

(multimédia)

- **Où ?** : Mairie de Neublans Abergement  
(salle du Conseil Municipal à Neublans )

- **Quand ?** : **MERCREDI de 14h à 17h**
  - de septembre à juillet
  - sauf férié ou confinement

- **Comment ?** : - Dans le respect des consignes sanitaires

Prêt gratuit (nombre et durée des emprunts à la discrétion des lecteurs)

- **Quoi ?** : - Romans (pour toutes les envies), biographies, histoires... Livres pour enfants, bandes dessinées, ...
  - Plus de cinq cents documents disponibles, renouvelés selon les dons.
  - Cassettes audio, VHS, DVD, CD, + documents possibles si il y a des demandes.

**Pour qui ?** : Pour tous les amateurs de tous les âges.

## ENEZ VOIR ...

Nous acceptons tous les dons de livres et documents. Nous cherchons des livres-audio et des livres écrits en gros caractères pour ceux qui ont des difficultés pour lire.(Nous proposons une lecture à haute voix de 14h à 15h). Faites-vous connaître.

VENTE de livres d'occasion aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Merci de faire circuler cette annonce sur vos réseaux sociaux préférés.

Les bénévoles à votre service :Sylviane Dodet, Christine Honoré, Agathe Mettetal, Charlotte Mettetal, Denise Perron, Claudette Schwartzmann, Jeanette Vautrin

- Merci à la Municipalité pour l'hébergement, la lumière, le chauffage et pour son soutien moral.
- La bibliothèque (et ses activités annexes) est une branche de l'association Loisirs et Détente.



---

## PRINTEMPS DES POÊTES

Si les conditions sanitaires le permettent, les bénévoles de la Bibliothèque et tous ceux qui veulent donner un coup de main, proposent un après-midi «Poésies» le samedi 21 mars 2021 (de 16h à 17h) – (sous réserve)

Salle polyvalente à Neublans

Les jours où vous n'avez pas pu «sortir» vous ont permis de lire ou d'écrire vos textes personnels.  
si on mettait tout cela en commun ? Qu'en pensez-vous ?

---

## Livres baladeurs

Des livres sont en libre service dans le hall de la Mairie et de l'Agence Postale, aux heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence.  
Chacun peut se servir.

### Respecter les consignes sanitaires

Laisser le livre dans son sac de protection.

Il n'est pas nécessaire de rapporter les livres empruntés pourvu qu'il circulent ! ...

---

## Défi d'orthographe

Cette animation n'a pas pu se dérouler le 3 juin 2020. On s'est rattrapé le 7 octobre.

Dix participants sont venus pour tester leur orthographe.

Si les conditions sanitaires le permettent, l'activité se déroulera le **Mercredi 23 Juin à 15h**  
à la salle polyvalente à Neublans (papier et stylos fournis)

Merci aux internautes de faire savoir ce défi sur leurs réseaux sociaux.

**C'est gratuit** et animé par les bénévoles de la bibliothèque.

Verre de l'amitié si les conditions sanitaires le permettent.( Il est plus prudent d'apporter son verre personnel),

Vente de livres d'occasion

Contact : Colette Péron tél: 03 84 81 60 64



- L'association A CHEVAL SUR LA BRESSE a fêté ses 4 ans cette année avec ses 23 adhérents. L'activité a été modifiée suite à l'installation de la monitrice dans sa propre écurie, il y a donc moins de cours et de stages mais nous restons mobilisés pour nos adhérents.
- A cause de la situation sanitaire exceptionnelle de cette année, nos activités ont été grandement réduites mais nous travaillons sur plusieurs projets pour 2021 : randonnées, stages avec des intervenants extérieurs, fête du cheval avec démonstrations équestres, etc...
- L'évènement marquant de cette année a été notre fête du cheval au stade de Neublans le dimanche 27 septembre avec un concours de sauts d'obstacles et de dressage. La très mauvaise météo a gâché cette journée et le programme annoncé malgré une grande mobilisation des adhérents, des amis et des membres du conseil municipal que nous remercions chaleureusement.
- Ce type d'évènement implique un très gros travail de préparation et d'organisation et nous tenons à remercier l'écurie du Domaine des Iles à Arlay et Les Écuries d'Aphrodite à Plainoiseau pour leur aide. Grâce à nos différents partenaires nous avons pu organiser un belle tombola avec de nombreux lots importants.

- La Présidente Virginie SPLAWSKI
- Le Vice-Président Daniel SPLAWSKI
- Le Trésorier Rémi ARBEAUX
- La Secrétaire Noémie LEPEUT



- La Fête du Pain n'a pas eu lieu en 2020, mais la Fête du Pain 2021 est d'ores et déjà prévue le dimanche 1er août. Comme chaque année, vous êtes toutes et tous invités à rejoindre les bénévoles du Comité de la Fête pour organiser et animer cette journée. Alors rendez-vous le 1er août 2021.

Isabelle Mettetal

Quelques photos souvenir :







# S.E.N.A.

( SAUVEGARDONS L'EGLISE DE NEUBLANS ABERGEMENT )

- **S.E.N.A.** reste à jamais « la petite lumière » qui a aidé l'EGLISE ST. ETIENNE, a sortir de son silence : « Nous ne regardons plus l'Eglise comme avant ! » déclarait Monsieur André Poilloux, doyen du village en 2013.
- En effet, c'est le travail de recherche de **la Commission Histoire**, qui a permis son inscription au titre des monuments historiques , en Juillet 2013.
- A vous tous, les habitants de Neublans Abergement, à vous qui lirez ces quelques notes, vous pourrez vous promener juste au-dessus de la colline pour admirer l'ensemble **Château Eglise**, et ainsi mesurer la beauté de ces lieux.



Plus de mille ans d'histoire sont résumés sur le panneau historique, offert à la Commune par « la Plaine Jurassienne ». Son contenu a été préparé par la Commission Histoire de SENA et avalisé par **Emmanuel Buselin , Conservateur des Monuments Historiques, auprès de la DRAC Franche Comté.**

Mais une autre histoire , proche de nous , vous est contée, dans le narthex. En effet, une plaque offerte par « le Souvenir Français » nous rappelle le courage de ces trois soldats « morts pour la France »

S.E.N.A.  
(suite)

Lors de la cérémonie solennelle , le 4 Septembre 1999, le Colonel Desgouilles , Président du Souvenir Français Jura et Simone Puget, Maire de Neublans Abergement, ont décrit les circonstances de leur décès face aux prussiens, à Dole , en 1871.



.....

Malgré la pandémie, SENA garde l'espoir d'un printemps clément, qui permettrait de se retrouver tous réunis , le **26 Mars 2021 à 17 heures, en salle des fêtes** , afin de participer à la conférence d'**un éminent historien Paul Delsalle , Professeur à l'université de Besançon** , dans le cadre de l'université ouverte :

« **Neublans et les villages voisins au temps de Henri IV** »

En Juin 2021 , le **Concert Euterpe** , dirigé par Olga Hunzinger sera accueilli en l'Eglise de Neublans Abergement.

Le **pique-nique au château** est prévu le 4 Septembre 2021. Animations, tombola, tout sera préparé pour vous réserver le meilleur accueil.

Sans aucun doute, gardons l'espoir d'organiser la **retraite au flambeaux pour les enfants**, juste avant Noël 2021.

.....

L'Association SENA reste infiniment reconnaissante à tout ceux qui ont participé à la restauration de l'Eglise de Neublans Abergement :

- . la Commune
- . la Paroisse
- . le Département
- . la DRAC , Direction des Affaires Culturelles de Besançon
- . les généreux donateurs
- . tous les bénévoles qui ont préparé les multiples animations de SENA.

S.E.N.A.  
(suite)

**Le patrimoine communale de Neublans Abergement** mérite toute votre attention :

- . le château
- . l'Eglise
- . les Plots
- . le Calvaire devant l'Eglise
- . la Grange Curiale et le Presbytère, cités en 1697
- . l'Oratoire, rue du 8 Mai , 1794
- . le redressement du Doubs et la construction des digues , 1840 / 1850
- . le lavoir du bas de Neublans reconstruit en 1857
- . le lavoir et la fontaine de L'Abergement sont implantés sur la route du sel ,  
Salins Chalon / Saône
- . l'école et la Mairie de L'Abergement , fin XIX ° siècle.
- . l'école et la Mairie de Neublans 1892.
- . la Borne de la Crotte fixe la frontière entre le Duché de Bourgogne ( actuelle  
Saône et Loire ) et la Comté espagnole où Neublans est implanté depuis très longtemps.

**BELLES PROMENADES EN NOTRE VILLAGE AU RICHE PASSE HISTORIQUE .**

## 1870 / 1871 NEUBLANS-ABERGEMENT SE SOUVIENT

**Le 4 Septembre 1999**, Simone Puget, Maire, a essayé de résumer cette terrible page d'histoire :

« Maintenant, grâce au Souvenir Français du Canton de CHAUSSIN, le sacrifice de ces trois jeunes vies fauchées, en combat injuste, ne sera plus jamais ignoré.

Qui de nous a étudié à l'école les causes de cette déclaration de guerre, par la France à la Prusse, le 19 Juillet 1870 ?

Qui de nous se souvient des pièges tendus par BISMARCK à NAPOLEON III ?

A-t-on retenu que le trône d'Espagne est l'une des causes de ce conflit, avec une volonté farouche de BISMARCK, d'affaiblir la France et de construire une grande Allemagne ?

**500.000 soldats prussiens ... 265.000 soldats français sont en présence.**

NAPOLEON III quitte Paris pour prendre la direction des opérations à Metz. Mais la défaite française à WOERTH-FROESCHWILLER, au Nord de l'Alsace, le 06 Août 1870 démontre la faiblesse des armées françaises conduites par Mac-Mahon. Seule STRASBOURG résiste jusqu'au 28 Septembre, et BELFORT, avec DENFERT-ROCHEREAU.

A la suite d'une manœuvre délicate, le Général BAZAINE est enfermé dans METZ et l'Empereur NAPOLEON III est fait prisonnier à SEDAN avec 100.000 hommes.

Le 04 Septembre 1870, les Parisiens désarmés par une nouvelle catastrophe, manifestent Place de la Concorde, en demandant la déchéance de Napoléon III.

## S.E.N.A. (suite)

La troisième République avec un gouvernement provisoire est proclamée provisoirement devant l'Hôtel de Ville de PARIS .

Mais les armées prussiennes entourent Paris le 19 Septembre 1870 sans rencontrer d'obstacles. Guillaume premier roi de Prusse et BISMARCK s'installent à VERSAILLES.

PARIS est assiégé, le ravitaillement est rare, le froid est très rigoureux. En province, la délégation de TOURS avec GAMBETTA lève 600.000 hommes,

Puissions-nous nous souvenir de COINTOT Claude, DEMOUGEOT François, BOUCHERT Alcide, en y associant le sacrifice de tous ceux qui sont morts pour la FRANCE, et la dignité d'un peuple libre, avec l'idée de délivrer Paris. C'est ainsi que l'armée de l'Est dirigée par le Général BOURBAKI avait parmi ses rangs :

. **Claude COINTOT**, garde mobile du Jura, domicilié à NEUBLANS, où il est né le 28 Novembre 1848, décédé à DOLE le 19 Janvier 1871 contre les Prussiens.

. **François DEMOUGEOT**, garde mobile du Jura, domicilié à Neublans, où il est né le 12 Février 1847, et y meurt à la suite de ses blessures.

. **Alcide BOUCHERIT**, soldat au 1er bataillon, 3° compagnie des gardes mobiles des Pyrénées Orientales né le 11 Janvier 1850 à ASNIERES en CHARENTE, et décédé en Décembre 1871 à NEUBLANS, à la suite de ses blessures.

Le rôle de l'armée de l'Est consistait à partir de BOURGES en direction de BELFORT assiégée, ensuite BOURBAKI souhaitait couper les lignes de communications allemandes avec PARIS. Victorieuse le 09 Janvier 1871 devant VILLERSEXCEL l'Armée de l'Est fut arrêtée à HERICOURT où les hommes sont tombés par milliers . Elle est repoussée sur Besançon puis sur DOLE ; dans ce désastre, Claude COINTOT, François DEMOUGEOT, Alcide BOUCHERIT ont donné leurs jeunes vies à la FRANCE, croyant que leurs sacrifices arriveraient à délivrer PARIS, mais il n'en fut rien.

L'armée de l'Est se réfugie en Suisse. Le 28 Janvier 1871, le gouvernement provisoire signe l'armistice avec l'Allemagne qui sort de cette courte guerre unifiée, et la plus forte puissance d'Europe.

**Elle impose à la France la cession de l'Alsace, d'une partie de la Lorraine et le versement d'une indemnité de cinq milliards or.**

**BELFORT** reste libre, mais les Prussiens entrent à PARIS où les Parisiens humiliés constituent le gouvernement de la COMMUNE du 18 Mars 1871 au 26 Mai 1871, date terrible où les hommes de la Commune sont fusillés par l'armée française, contre le mur du cimetière du Père Lachaise.

Voilà brossés sommairement, les six mois d'histoire de France pendant lesquels, des hommes du Peuple ont cru en la victoire de notre grand pays, affaibli par les rivalités politiques , privé de l'Alsace et de la Lorraine, et ce , jusqu'au 11 Novembre 1918.

Puissions-nous nous souvenir de COINTOT Claude, DEMOUGEOT François, BOUCHERT Alcide, en y associant le sacrifice de tous ceux qui sont morts pour la FRANCE, et la dignité d'un peuple libre.

S.E.N.A. (suite)

**HOMMAGE AUX TROIS SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE  
COLONEL DESGUILLES**

Délégué Général du Souvenir Français pour le Jura.

« Si l'on tient encore en mémoire les récits de 1939/45 et de 1914/18, ceux de 1870/71 sont souvent ignorés, parce que beaucoup plus lointains. Le bouche à oreille et le témoignage ont fait place à l'Histoire. On y parle de la guerre de 1870, mais nous savons, nous, dans le Jura, qu'elle a cruellement débordé sur 1871, par un mois de Janvier particulièrement meurtrier.»

Après les combats et les hécatombes des armées impériales, sur les hauts lieux de Wissembourg-Froeschwiller-Gravelotte-Rezonville-Reischoffen-Mars Lattour en Août 1870, puis la reddition de Metz, ce sont les armées de la République qui ont repris la lutte dans des combats désespérés avec Chanzy, Faidherbe et Bourbaki. Les actes d'héroïsme se sont multipliés au quotidien. Ils ont été occultés par le poids de la défaite, un peu comme ceux oubliés de 1939/40.

Pourtant, la jeunesse de France de 1870/71 n'a pas compté ses sacrifices. Après les combats de Villersexel, au début de 1871, les lambeaux de l'armée de Bourbaki n'ont pas retraité dans une simple fuite éperdue. Ils étaient rescapés de Régiments de Ligne, ou d'Infanterie de Marine. Ils étaient gardes nationaux ou francs-tireurs, préfigurant déjà « la Résistance de 1940/44. » Nombreux sont ceux qui sont tombés les armes à la main, affrontant sans vergogne un ennemi d'une écrasante supériorité.

Sur notre département, on a relevé 823 tués dont 602 Français, et 221 Prussiens après la tourmente de Janvier 1871. 56 moyens ou petits cimetières abritent les ossuaires ou les modestes tombes qui jalonnent la voie des ultimes engagements, jusqu'à la frontière suisse, engagements pour l'honneur, pour la France ... et toujours dans l'espérance !

- La 3<sup>e</sup> République naissante assurait une sépulture décente pour tous ces braves. Sur les lieux des combats, elle en avait acquis le terrain à perpétuité . Il faisait bien d'en parler. A Neublans, cette décision a été transgressée par la banalisation de ces concessions nationales perpétuelles et la cession de ces 6 m<sup>2</sup> de terre de France. Il fallait y remédier pour perpétuer malgré tout, le souvenir de « ces trois braves morts pour la France », que, même l'usure du temps ne doit pas altérer. C'est chose faite, à présent, avec cette plaque qui vient d'être dévoilée.
- Ceux qui sont morts dans les combats y ont une place de gloire. Il nous appartient à nous, modestes survivants, d'en cultiver le souvenir, comme ici-même, en ce moment, dans le recueillement et la reconnaissance, en mémoire de ceux qui sont « morts pour la France ».

# Tabernacle



- Le 12 août 2020, SENA est invité au Château par le Président A. de Broissia afin de rencontrer Monsieur et Madame Rocoplan, désireux d'offrir à l' Eglise un tabernacle à l'histoire étonnante. En effet, ce tabernacle en bois sculpté du XVII ° siècle provient d'une Abbaye incendiée pendant la Révolution, sauvé par leur famille, très bien entretenu depuis, c'est un trésor qui vient enrichir l' Eglise toute restaurée.

La pandémie terminée, nous nous réunissons avec le Père Lonjaret pour confirmer le meilleur emplacement et lui offrir les matériaux utiles à sa stabilité.

Cet événement exceptionnel a eu lieu en présence du Père Lonjaret, de Monsieur Gaël de Guichen, grand spécialiste de la conservation des œuvres d'art dont les Grottes de Lascaux. Monsieur R. Plathey, ancien maire et Monsieur G. Savoye, nouveau maire, quelques amis de SENA entouraient le Président de Broissia, lui-même entouré de sa famille amie des généreux donateurs: Monsieur et Madame Rocoplan venus tout exprès de la Marne.

**IMPRIMERIE**  
*Guinard*

27 Route de Louhans  
71270 Pierre-de-Bresse

Tel : 03 85 76 21 48  
imprimerie.guinard@wanadoo.fr  
www.imprimerie-guinard.com

**PELLETIER TRANSPORTS - TERRASSEMENT**  
71270 TORPES

VRD ASSAINISSEMENT MICRO-STATION  
PRÉPARATION DE COURS EN ENROBÉ  
DÉBROUSSAILLAGE - ÉLAGAGE AU LAMIER

Port : 06 08 71 19 93

**Peguillet**  
MENUISERIE

Toute la menuiserie pour le bâtiment

4, Rue des Ecoles  
39120 LONGWY / DOUBS

Tel : 03 84 81 82 43

www.menuiseriepeguillet.fr

**SARL FERRAROLI**

Couverture  
Charpente  
Zinguerie

Etanchéité  
Bardage  
Isolation combles

**CHAUSSIN**

Tél 03 84 71 89 46 - Port 06 63 67 63 93  
mail : christophe@ferraroli.fr

**S.A.R.L. CONSTRUCTIONS BRUSSON**  
Père & Fils

71350 LA CHAPELLE ST SAUVEUR  
Tél: 03.85.74.50.90  
E-mail: brusson@orange.fr  
www.constructionsbrusson.fr

Maçonnerie, Nœuf et Réhabilitation  
Démolition, Terrassement

eric.cautard@wanadoo.fr  
35 Rue du Métron 39120 PETIT NOIR

**ERIC CAUTARD**  
ELECTRICITE | 03 84 70 07 46

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2020 a été dans le domaine mémoriel comme dans beaucoup d'autres une année difficile et le programme commémoratif national du Souvenir Français centré sur le 80ème anniversaire de la Bataille de France, le 70ème anniversaire de la guerre de Corée et l'hommage aux Présidents de la République défunts n'a pu être que partiellement réalisé. En particulier pour notre délégation du Jura, si l'hommage à Jules Grévy a pu être mené à bien grâce à l'engagement du comité de Mont-sous Vaudrey et de la municipalité, par contre nous n'avons pu réaliser la clôture officielle du Centenaire/Chênaie du Souvenir comme nous l'avions souhaité initialement, même si les rosiers de la mémoire ont pu être plantés sur site par l'ONF courant novembre. Au mois d'avril conformément au nouveau règlement du Souvenir Français le Lieutenant - Colonel BARTHELET a succédé au Lieutenant - Colonel SCAGGION au poste de délégué général du Souvenir Français pour le département du Jura. (Annexe 2) Monsieur Adrien BONIN de Chaussin est notre nouveau porte drapeau. Pour des raisons de santé Monsieur Hubert SASSARD des Essards a souhaité ne plus assumer cette mission. En votre nom je le remercie chaleureusement pour toutes ces années où il a porté fièrement le drapeau de notre comité et où il a aidé plusieurs Présidents et Présidentes du Comité de Chaussin comme délégué de la commune des Essards. Notre Comité compte actuellement 17 communes mais seulement 6 délégués de Commune (Chaussin, Rahon, Neublans-Abergement, Les Hays, Pleure et Tassenières). Si vous disposez d'un peu de temps (quelques jours par an) et que vous souhaitez vous investir dans le fonctionnement de votre Comité c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons au bureau.

Bien à vous

Michel SORDET

Activités 2020

**Janvier :** Inauguration du monument aux morts de Balaiseaux après restauration

**Juillet :** Cérémonie du 14 juillet en l'honneur du président Jule GREVY à Mont Sous

Vaudrey **Aout :** Réunion chez Michel NONNET à Rahon pour l'hommage futur au soldat

BIGEY Maurice et les recherches menées par Adrien BONNIN (porte drapeau du Souvenir Français) sur le soldat PRUNEAUX Francis.

**Novembre:** Cérémonie du 11 novembre Neublans, à l'Abergement et Chaussin.

Inauguration du monument aux morts de Gatey après restauration

Monsieur COURCENET Gérard, délégué de commune, a participé avec les employés communaux de la commune de Neublans-Abergement au nettoyage et à la rénovation (changement du gravier payé par le Comité de Chaussin du Souvenir Français) des 6 tombes des anciens combattants de Neublans.

**Quête nationale 2020:**

La quête dans les cimetières du Comité a rapporté 50

Nous tenons à remercier chaleureusement les généreux donateurs et les communes qui nous accordent des subventions.

**Travaux effectués et en cours :**

- Réfection de la plaque des anciens combattants 14/18 à l'église de Neublans coût 633,50€.
- La plaque à la mémoire des soldats morts pour la France en 1870 – 1871 a été mise en place face à celle de 14/18.



Pour l'Amicale du Guillon, comme pour toutes les associations, l'année 2020 a été une année particulièrement pauvre en événements.

Le 18 janvier, comme tous les ans, l'assemblée générale a réuni les adhérents et différents projets ont été envisagés. A la fin de la réunion, chacun a pu se régaler de la galette des rois.

Aucun autre fait particulier n'est venu marquer le début d'année, l'ouverture du carnassier n'étant prévue qu'à la fin du mois de mai.

C'est à partir du mois de mars que les problèmes sont intervenus. Avec le confinement, très rares ont été les pêcheurs à se retrouver sur les bords de la morte. Quelques uns cependant ont réussi à prendre des brochets, et une belle perche (40 cm) a été capturée par une chanceuse.

Pour la première fois depuis de bien nombreuses années, le traditionnel concours de pêche du 14 juillet n'a pas pu être organisé, à la grande déception générale.

Malgré les difficultés, le Président a réussi à organiser deux rempoissonnements, le premier à la fin du mois d'octobre, avec essentiellement de la friture, et le deuxième en novembre, avec, cette fois davantage de brochets. Espérons que ces poissons auront profité de la tranquillité imposée pour se reproduire dans de bonnes conditions ...

Pour terminer, nous présentons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2021. Que cette nouvelle année nous donne l'occasion de belles sorties de pêche au bord de l'eau et qu'elle nous réunisse à nouveau le 14 juillet, pour notre concours tant apprécié.

Les membres du bureau

Le Président Martial DELCEY

Quelques photos souvenir : ( concours 2003 )



## Sport à Neublans-Abergement

L'association Forme & Bien-Etre souhaite remercier le maire et ses conseillers pour la diminution du loyer qui a permis de réduire les cotisations des adhérents qui s'élevaient maintenant à 10 euros par mois.

Nous vous accueillons tous les jours soit en accès libre soit en cours collectifs. Pour tous renseignements, veuillez contacter Amandine au 07 67 14 52 89.

La crise sanitaire que nous connaissons nous a contraint à fermer ponctuellement notre salle.

Nous espérons vivement que 2021 nous permettra de reprendre une activité sportive dans la joie et la bonne humeur.

Amandine MOULET, *Présidente*.



### ACCA



A travers ce bulletin municipal, nous vous souhaitons, tout d'abord, une très belle année 2021, qu'elle nous permette de retrouver du lien social et de la sérénité. Comme chaque année, l'entretien des lignes et des chemins forestiers a été effectué sur l'ensemble de la commune. Pour les chasseurs, la chasse est un loisir désintéressé et c'est aussi une passion qu'il faut partager avec les promeneurs.

L'ACCA de Neublans Abergement souhaite fédérer autour d'elle pour sensibiliser les gens qui le souhaitent à l'environnement qui les entoure au quotidien. La préservation et l'entretien de la biodiversité est un enjeu majeur de l'avenir de notre territoire.

Notre association est disposée à mener des actions au service d'un développement bénéfique pour l'environnement et durable en coopération avec l'ensemble des personnes désireuses d'œuvrer dans l'intérêt de notre belle nature.

Pour cette nouvelle saison, un nouveau bureau a été mis en place, malgré la diminution du nombre de chasseurs, l'ambiance reste toujours aussi bonne. Nous avons eu la chance de bénéficier d'autorisations préfectorales pendant le confinement pour pratiquer notre passion.

Depuis la saison dernière, nous sommes équipés d'un éclairage qui fonctionne à l'énergie solaire. C'est un système performant, écologique et durable très apprécié par tous les membres de l'association.

Nous profitons de cet article pour remercier le conseil municipal d'avoir participé au finan-

cement de cette installation.

Comme de nombreuses associations, aucune manifestation, notamment le repas du mois de juin n'a pu avoir lieu sur la commune.

Cette situation fragilise les finances d'une petite association comme la nôtre car ce sont nos principales sources de revenus. Pour information, la société de chasse de Neublans Abergement organise dimanche 28 février une matinée boudin préparée par notre ami Seb traiteur. D'autres manifestations, comme le repas et le ball-trap seront organisées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

*Le président*  
Adrien MARTIN

## • Liqueur « maison »

### « à bon escient »

A préparer au printemps

- 1 – Stériliser un bocal qui fermera hermétiquement (choisir un bocal de 1,5 l)



- 2 – Cueillir
- - une poignée de feuilles de tansie
- - une poignée de feuilles de « menthe-coq »
- - une fleur de camomille allemande
- - une feuille de sauge
- - une feuille de menthe poivrée.



- 3 – Bien nettoyer ces plantes, les éponger dans un linge propre.
- 4 – Tasser les plantes dans le bocal.
- 5 – Ajouter un litre d'eau-de-vie pour fruits. (ou bien si on en a : eau-de-vie de prune ou de marc de raisin).
- (ou bien : mélanger ½ l d'alcool à 90° avec ½ l d'eau bouillie refroidie)
- Les liquides doivent recouvrir les plantes.
- 6 – Laisser infuser 3 mois (ou plus) à l'ombre et au frais.
- 7- PREPARER un ½ l de sirop avec du sucre et de l'eau peu minéralisée.
- Bien faire fondre le sucre dans l'eau chaude. Laisser refroidir.
- 8- MELANGER ½ l de sirop de sucre avec ½ l de l'infusion filtrée. Renouveler le mélange ½ l par ½ l jusqu'à épuisement de l'infusion.
- 9- Conserver la liqueur dans de jolis flacons, à l'ombre.
- 10- Trouver quelqu'un (moi) pour consommer avec « modération » ce digestif maison !

# ARPÈGES

**ARPÈGES est dédiée à la pratique musicale et reste à la disposition des associations dans leurs manifestations.**

**L'année 2020 a été très compliquée au niveau des festivités..., Les années précédentes nous avons été sollicités à plusieurs reprises (CCAS : repas des aînés, arbre de Noël, Fête annuelle du pain, SENA : repas annuel, pique-nique au château, inauguration Église, Forme et Bien Être : repas annuel...).**

**Le programme 2021 dépendra essentiellement de l'évolution de cette pandémie.**

**Le 15 juin nous espérons organiser la fête de la musique.**

**Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2021**

**Si vous voulez nous rejoindre vous serez les bienvenus**

## **Contacts :**

**Adeline 0649826693 – Gérard 06 43 59 10 46 – Jacques 03 84 81 39 68 –  
Emji & Joël 03 84 81 62 76**





ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS			
A.C.C.A.	M. Adrien MARTIN (Président)	06 67 78 41 27	Chasse sur le territoire de la commune
À CHEVAL SUR LA BRESSE	Mme Virginie SPLAWSKI (Présidente)	03 84 72 53 22	Orientations équestres divers
AGENCE POSTALE COMMUNALE	Mme Stéphanie BRESSAND (Agent d'accueil)	03 84 81 67 33	du lundi au vendredi de 14h à 17h
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	M. Didier PRINCE (Président)	06 59 79 22 07	
AMICALE DU GUILLERON	M. Martial DELCEY (Président)	03 84 81 61 22	cartes de pêche annuelles et d'invités
APE	M. Nicolas TOUSSAINT (Président)	06 26 02 85 67	Association Parents d'Elèves
ARPÈGES	M. Gérard STREIT (Président)	06 43 59 10 46	Activités musicales divers
COMITÉ DE LA FÊTE	Mme Isabelle METTETAL (Présidente)	03 84 71 02 24	fête du pain
FESTIVITÉS ET RÉVEILLONS	M. Marc CRESPO	03 84 81 68 82	organisation réveillon
FORME ET BIEN ÊTRE	Mme Amandine MOULET (Présidente)	06 82 55 17 33	remise en forme fitness-musculation
LOISIRS ET DETENTE	M. Guy SAVOYE (Président)	03 84 81 61 33	Voyages - Théâtre
	Colette PERRON	03 84 81 60 64	Flâneries bressanes Bibliothèque Atelier théâtre Après-midis récréatifs
PAROISSE SIMON PIERRE DES RIVIÈRES	M. LE CURÉ Albert LONJARRET	03 84 81 80 84	Catéchisme - Baptêmes Obsèques - Mariages Messes
SONNEUR DU GLAS PRIÈRES POUR LES DÉFUNTS CORRESPONDANTS PAROISSIAUX	M. André PÉRRON Colette et André PÉRRON	03 84 81 60 64	à la demande de la famille
MAIRIE	Mme Sonia LOPEZ (Secrétaire)	03 84 81 60 36	Ouverte au public Lundi de 13h à 17h00 Jeudi de 8h à 13h
SAUVEGARDE POUR LE PATRIMOINE RURAL	M. Guy SAVOYE (Président)	03 84 81 61 33	Local de vieux outils
S.É.N.A.	M. Amaury DE BROISSIA (Président) Mme Simonne PUGET	09 53 28 93 42 03 84 81 60 66	Sauvegarde de l'église de Neublans-Abergement



**CITROËN**  
Vente véhicules toutes marques  
et spécialisé dans les véhicules utilitaires

**AUTOMOBILES DU CHÂTEAU**  
Cyrille CRETIN  
Réparateur agréé Citroën  
28 B, route de Lons le Saunier  
71270 PIERRE DE BRESSE

Tél. 03 85 72 84 44  
Port. 06 79 04 49 06  
Mail : rac.autochateau@laposte.net  
www.automobiles-du-chateau.fr

**BONIN Guillaume**  
Électricité générale

- Neuf et rénovation
- Motorisation
- Domestique

9 rue Jean Meizat  
39120 NEUBLANS ABERGEMENT

06 84 88 35 02  
bonin.bge@gmail.com



CRÉATION TRADITION SAUVOYE-AIN

Escaliers - parquet traditionnel et flottant  
Ponçage, vitrification  
Menuiserie sur mesures  
Isolation - Double vitrage

**MENUISERIE MILLOT DOMINIQUE**  
4 BIS RUE DES CANES  
ADRESSE POSTALE 09 RUE DU FAUBOURG  
71270 FRÈTTERANS



TEL : 03 85 76 25 86 TEL : FAX : 03 85 76 26 32  
E-mail : menuiserie.millot@wanadoo.fr

**Intermarché**



Airline - Entreprise indépendante  
Route de Chalon - le Terrageot - 71270 Pierre De Bresse  
Tél. : +00(33) 3 85 76 23 39  
www.intermarche.com

